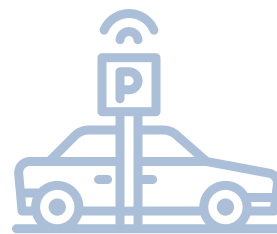


# Stationnement payant

## Nouveau formulaire



**Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, le stationnement est payant à proximité des plages. Forfait de 2 € la journée.**

Les habitants de la commune bénéficient d'un abonnement de 2 €/véhicule pour toute la saison. Pour s'inscrire il suffit de remplir le formulaire ci-dessous et soit de le renvoyer à la police municipale par courriel [police-municipale@anthy-sur-leman.fr](mailto:police-municipale@anthy-sur-leman.fr) ou de le déposer à l'accueil de la mairie. Ce formulaire est disponible sur le site internet de la commune [www.anthy-sur-leman.fr](http://www.anthy-sur-leman.fr) à la rubrique Mairie - Police Municipale.



## Abonnement stationnement payant

**À compter de 2024 :  
formulaire à renseigner obligatoirement  
même si vous êtes déjà abonné(e)**

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone mobile

Pour la réception de la notification d'enregistrement)

**Dans tous les cas, fournir obligatoirement un justificatif de domicile de moins de 3 mois**

### 1<sup>er</sup> Abonnement

**Joindre :**  
**Copie du certificat  
d'immatriculation  
(carte grise)**

### Réabonnement

Véhicule identique

oui

non

**Si non : joindre copie du certificat  
d'immatriculation du nouveau véhicule  
(carte grise)**

**Numéro d'immatriculation de l'ancien véhicule**

**À retourner au secrétariat ou par courriel : [police-municipale@anthy-sur-leman.fr](mailto:police-municipale@anthy-sur-leman.fr)**

**Date :**  
**Signature :**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune d'Anthy-sur-Léman pour la gestion des abonnés au stationnement payant. La base légale du traitement est le contrat selon l'article 6-1 b du Règlement Général sur la Protection des Données. Aucune donnée n'est utilisée à des fins commerciales.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Commune d'Anthy-sur-Léman, la société Indigo (gérant les horodateurs et le serveur).

Les données sont conservées pendant toute la durée du contrat avec l'entreprise et deux ans après le dernier contact. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'accueil de la Mairie ([accueil@anthy-sur-leman.fr](mailto:accueil@anthy-sur-leman.fr)). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

